

Bureau n°10 de la CLE du SAGE ALLAN

17 décembre 2014
Belfort (Conseil Général)

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	anne-marie.forcinal@cg90.fr
VERNIER Patrice	Pays Montbéliard Agglomération	mairie-vandoncourt@agglo-montbeliard.fr
POIVEY Gérard	Conseil Général 70	
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt	fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr
DUPREZ Jean-Jacques	CC Sud Territoire	
MONNIER Claude	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90	
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté	tbne@neuf.fr
CENDRÉ Éric	Chambre de Commerce et d'Industrie 70	ecendre@haute-saone.cci.fr
OLIVIER Jean-Yves	DREAL	jean-yves.olivier@developpement-durable.gouv.fr
BELLEC Simon	ARS	simon.bellec@ars.sante.fr
LAUCHER Stéphane	DDT 90	stephane.laucher@territoire-de-belfort.gouv.fr
ROUSSET Denis	AE RMC	denis.rousset@eurmc.fr

Assistaient également à la réunion :

Nom	Structure	Adresse mail
Estelle VERMOT-DESROCHES	Chambre de Commerce et d'Industrie 90	evermotdesroches@belfort.cci.fr
RICHERT Jean	Conseil Général 90	jean.richert@cg90.fr
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure	Adresse mail
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	daniel.feurtey@cg90.fr
BART Jean-Marie	Conseil général 25	jeanmarie.bart@wanadoo.fr
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie 25	gmarion@doubs.cci.fr
PASTORI Daniel	Fédération de pêche Territoire de Belfort	pastori.daniel@free.fr
CHIAPPA KIGER Myriam	Conseil Régional de Franche-Comté	

Anne-Marie FORCINAL souhaite la bienvenue aux participants. Elle explique qu'il s'agit lors de cette réunion de bureau de préparer la future Commission Locale de l'Eau et de finaliser la rédaction des orientations stratégiques du SAGE.

Le bureau approuve le relevé de décisions de la réunion précédente après avoir intégré une précision sur le volet de restauration morphologique, proposée par l'Agence de l'eau.

1. Rapport Orientations stratégiques du SAGE et organisation de la CLE du 26 janvier

Marie-laure BERTHOMMÉ illustre le type de présentation prévu pour la prochaine réunion de CLE. Il est convenu que chaque enjeu sera présenté par le président en charge de la thématique. Elle présente ensuite les principales modifications apportées depuis novembre dernier et invite à réagir sur le document transmis.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) propose d'inverser l'ordre de présentation des orientations de gouvernance n°1 et 2 pour rendre compte de leur priorité et complémentarité. Il se dit favorable à ce que la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) soit mentionnée dans l'enjeu de gouvernance et ajoute que le comité d'agrément y sera sensible.

Anne-Marie FORCINAL explique que la SLGRI est relatée sous l'enjeu Inondation et que l'avis de la CLE sera sollicité à ce sujet (*cf paragraphe 2*).

Fernand BURKHALTER (CC Pays d'Héricourt) regrette que n'apparaisse plus le terme de Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable. Il estime que le SAGE devait rendre opérationnelle la sécurisation de l'eau potable et plus particulièrement l'utilisation du bassin de Champagny et s'interroge sur le degré de solidarité que les acteurs Hauts-Saônois doivent investir. Il s'interroge également sur l'absence de la CAB au sein du bureau de la CLE.

Anne-Marie FORCINAL remercie pour cette intervention et rassure sur les différents points abordés : tout d'abord, aucune option n'a été écartée et la concertation est en œuvre pour trouver la meilleure solution à la sécurisation en eau potable. L'avancée politique des deux agglomérations doit être confortée. Par ailleurs, l'intérêt de concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin versant, et plus particulièrement de la Haute Saône n'est pas démenti et leur contribution aux différents enjeux du SAGE est toujours nécessaire.

Marie-laure BERTHOMMÉ précise que le terme d'outil d'aide à la décision a été préféré à celui du SDAEP par les deux communautés d'agglomération et correspond davantage au besoin de coordination des différents gestionnaires de l'eau. Elle ajoute que durant sa réalisation, l'outil d'aide à la décision rassemblera l'ensemble des acteurs du bassin versant.

Simon BELLEC (ARS) précise que l'utilisation du bassin de Champagny n'est pas écartée. En effet, alors que VNF ne souhaitait pas envisager un usage autre que navigable en 2012, le représentant référent s'est positionné favorable à la dernière réunion de CLE. Une réunion avec le Préfet 90 fin décembre, permettra de confirmer cette évolution.

De plus, il ajoute que la sécurisation en eau potable ne concerne pas seulement l'agglomération belfortaine mais l'ensemble de la population du Nord Franche Comté.

Il témoigne donc de l'importance pour les acteurs Haut-Saônois à continuer de contribuer aux réflexions dans le cadre du SAGE puis regrette qu'un petit comité ne soit pas associé aux réflexions de l'outil d'aide à la décision voulu par la CAB et PMA.

Denis ROUSSET (Agence de l'eau) relève une avancée positive du SAGE, à savoir des échanges et un travail commun des deux communautés d'agglomération sur l'alimentation en eau potable.

Le SDAEP impliquait une terminologie réglementaire d'inventaire des réseaux à une échelle précise, qui n'a pas lieu d'être envisagée et partagée à l'échelle du bassin versant de l'Allan.

Il ajoute ne pas avoir d'objection à ce que les collectivités travaillent ensemble puis partagent avec l'Etat au moment opportun pour le volet technique et financier de l'outil d'aide à la décision.

Anne-Marie FORCINAL propose que soit mentionnée dans le rapport du SAGE une demande d'information à la CLE concernant l'avancement de l'outil d'aide à la décision.

Éric CENDRÉ (CCI70) demande une reformulation de l'orientation qui concerne les actions des professionnels sous l'enjeu qualité pour prendre en compte les opérations collectives déjà en œuvre et aller plus directement vers l'opérationnel. Il préfère voir apparaître le terme d'état des lieux à celui de diagnostic, pour s'orienter rapidement vers les actions déficitaires, par exemple sur la gestion des eaux pluviales.

Il indique qu'à l'heure actuelle la mention d'un poste d'animation est prématurée pour que les CCI puissent conforter ou infirmer leur contribution.

Denis ROUSSET (Agence de l'eau) conforte cet avis en saluant les avancées, notamment au sein de la CAB et de la CCST.

Claude MONNIER (CIA 25/90) confirme l'implication de la Chambre d'agriculture dans les travaux du SAGE et sa volonté à agir en faveur de l'environnement. Il ajoute que si les actions concernant la profession agricole sont largement ciblées sur l'enjeu qualité, il souhaite que l'établissement soit également associé aux problématiques de restauration morphologiques ou de zones humides.

Des reformulations sont ensuite proposées par l'Agence de l'eau, l'ARS, la Communauté de communes Pays d'Héricourt ou encore Pays Montbéliard Agglomération. Elles seront intégrées dans le rapport soumis à la CLE.

2. Etat d'avancement du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Anne-Marie FORCINAL fait mention du courrier adressé au Préfet de Région le 5 septembre et de son absence de réponse.

Elle indique ensuite avoir demandé et obtenu du comité de bassin une formulation de la disposition 4-02 du SDAGE 2016-2021 qui permette aux commissions du SAGE d'être instance de concertation pour l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Elle conforte ensuite l'intérêt d'étendre la SLGRI à l'ensemble du bassin versant (et non uniquement à l'aire urbaine Belfort-Montbéliard).

Enfin elle fait acte de son interpellation auprès de l'Etat sur sa contribution en termes d'animation, lors d'un séminaire national sur cette thématique.

Marie-laure BERTHOMMÉ relate les éléments présentés par l'Etat lors de réunions de concertation, qui concernent le périmètre, l'instance de concertation et les objectifs de la SLGRI.

Elle propose ensuite de rendre un avis lors de la prochaine réunion de bureau sur le projet de PGRI, soumis à consultation à partir du 19 décembre.

La prochaine CLE, après une présentation de la directive inondation par la DREAL, pourra acter les propositions suivantes :

1. Confirmer la nécessité d'animation de l'élaboration de la stratégie locale par un chargé de mission, mis à disposition par l'Etat et, le cas échéant...
2. Mandater la commission Inondation élargie aux 6 communes restantes de PMA comme instance de concertation pour l'élaboration de la stratégie locale.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) précise que :

- le périmètre du SAGE et celui proposé pour la SLGRI coïncide largement, à 6 communes près ;
- la demande du renfort d'animation sera notifiée auprès du service de prévention des risques. Des réflexions sont d'ores-et-déjà en cours avec l'EPTB pour une mise à disposition de chargé de mission.

Il insiste sur la cohérence à faire apparaître entre la SLGRI et l'enjeu de gouvernance du SAGE, notamment en vue du comité d'agrément.

3. Etat d'avancement du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la Savoureuse

Marie-laure BERTHOMMÉ présente les grands principes du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la Savoureuse et fait état des discussions en cours auprès de la CAB pour la future révision des autorisations.

Denis ROUSSET (Agence de l'eau) explique que ce focus sur la Savoureuse est dû à la situation d'urgence du sous bassin mais que certaines actions sont globalisées à l'ensemble du bassin pour agir de manière préventive. Il indique que des compromis vont devoir être trouvés mais rappelle que le PGRE doit être profitable aux cours d'eau et milieux aquatiques.

Suite à la remarque de FNE, il ajoute que le président de la CC Haute Savoureuse doit être rencontré par l'Agence de l'eau pour déterminer les points noirs pour l'alimentation en eau potable.

4. Calendrier

Marie-laure BERTHOMMÉ précise que la future étape du SAGE concerne la validation des orientations stratégiques et donne des éléments de calendrier :

- la prochaine CLE est fixée au lundi 26 janvier à partir de 17h ;
- la prochaine réunion de bureau au mois de février (ordre du jour prévisionnel : anticipation des élections cantonales et consultation des projets de SDAGE et de PGRI) ;

- le passage de la stratégie du SAGE Allan en comité d'agrément s'effectuera le 4 juin.

5. Information sur la ligne ferroviaire Belfort-Delle

Marie-laure BERTHOMMÉ précise tout d'abord que l'avis de la CLE n'est pas demandé dans le cadre de la procédure d'instruction du projet de ligne ferroviaire mais qu'il le sera une fois le SAGE approuvé. Pour répondre au choix d'un SAGE véritable projet de territoire et d'inscrire la gestion de l'eau au cœur des questions d'aménagements, l'information est facilitée dès à présent pour intégrer la CLE au cœur de ces réflexions.

Stéphane LAUCHER (DDT90) présente le dossier concernant la ligne ferroviaire franco-suisse et précise que :

- RFF prévoit l'utilisation de produits phytosanitaires, excepté sur certaines zones. Il prend acte d'une contribution possible de l'Agence de l'eau pour une gestion incitative sans herbicide.
- Le projet ne révèle pas d'impact sur le site Natura 2000 malgré sa proximité.
- RFF est en charge des réunions publiques d'information où pourraient être revendiquées les premières oppositions.

Anne-Marie FORCINAL remercie l'ensemble des participants et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.